

=====  
Arrondissement de Lens  
=====

=====  
Canton de Wingles  
=====

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du mercredi 29 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de la convocation à la réunion : jeudi 16 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 29 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en salle des mariages sous la présidence de Madame Daisy DUVEAU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins douze jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la réglementation en vigueur.

Présents : (29) Madame Daisy DUVEAU, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Pauline DEJARDIN, Monsieur Antoine IBBA, Madame Nathalie BLONDEL, Monsieur Yannick MATUSZEWSKI, Madame Caroline TAILLEZ, Monsieur Christophe TURPIN, Madame Annie SAGOT, Monsieur Alain TROULIER, Monsieur Sylvain GORILLIOT, Madame Sylvie RANVIN, Madame Sylvie HARLE, Madame Valérie AVERLANT, Monsieur Franck PRUVOST, Madame Linda CAFFIER, Monsieur Franck DUBOIS, Monsieur Benoît BAURIN, Madame Sophie BOUVEUR, Madame Manon VASSE, Monsieur Lilian LEGRAND, Monsieur Patrick MANIA, Madame Cathie WASIKOWSKI, Madame Nathalie LEROY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Julien VOULIOT, Monsieur Christian CHAMPIRE, Madame Sandie LECLERCQ, et Monsieur Grégory MAGNOLIA.

Excusés : (0)

Absents : (0)

Monsieur Christophe TURPIN est élu comme secrétaire de séance.

#### 2026-66 Accueils de loisirs

Vu la délibération du 29 avril 2026 concernant la tarification des accueils de loisirs.

Vu la nécessité, il convient d'adapter les modalités d'inscriptions et les tarifs au nouveau fonctionnement proposés. Aussi, il convient de délibérer sur la tarification des services proposés dès le 1<sup>er</sup> juillet 2026,

Le conseil municipal décide :

- De modifier les tarifs des accueils de loisirs. Le tarif « extérieur » est obligatoire

La tarification est la suivante :

### Facturation des accueils de loisirs Grenaysiens

AVEC ATL	Montant de l'aide attribué par la CAF	Participation de la famille	Modalités
La semaine	19 €	3.40€	- Gestion par logiciel « CON-CERTO » Inscription forfaitaire à la semaine

Les Aides aux Temps Libres (ATL) de la CAF sont à déduire du tarif indiqué sur présentation de l'attestation annuelle délivrée par la CAF.

SANS ATL	Participation de la famille	Modalités
La semaine	25 €	- Gestion par logiciel « CON-CERTO » Inscription forfaitaire à la semaine

### Facturation des accueils de loisirs Extérieurs

AVEC ATL	Montant de l'aide attribué par la CAF	Participation de la famille	Modalités
La semaine	54 €	38.40 €	- Gestion par logiciel « CON-CERTO » Inscription forfaitaire à la semaine

Les Aides aux Temps Libres (ATL) de la CAF sont à déduire du tarif indiqué sur présentation de l'attestation annuelle délivrée par la CAF.

SANS ATL	Participation de la famille	Modalités
La semaine	60 €	- Gestion par logiciel « CON-CERTO » Inscription forfaitaire à la semaine

### Remboursement de réservations facturées

#### 1) Ouverture de droit à remboursement :

Les familles pourront prétendre à être remboursées des réservations facturées pour le motif suivant : Absence de l'enfant pour maladie dûment justifiée par un certificat médical d'au minimum cinq jours consécutifs.

#### 2) Modalités de remboursement :

Le remboursement consiste en une déduction sur une prochaine facture émise par le logiciel et valable sur l'ensemble des services proposés. A défaut, le remboursement est fait via les services de la trésorerie.

Le droit à remboursement est ouvert au nom de la personne à qui ont été facturées les prestations. Il est personnel et ne peut être cédé à un tiers. Il est valable pour toutes réservations effectuées pour l'un ou l'autre des membres d'une même famille.

Décision du Conseil Municipal :

- Votes favorables : 21
- Votes défavorables : 8
- Abstentions : 0

Adopte  
Le secrétaire de séance,  
Christophe TURPIN



Pour extrait conforme au Registre  
La Maire,  
Daisy DUVEAU

